# « Droit de vote pour tous »

### Est-on conscient des enjeux véritables?

André Grosbusch

Il est vrai que dans sa composition, la population du Grand-Duché, toute petite qu'elle est, se caractérise par la «plurinationalité». Bien plus: dans quelques années, les citoyens de nationalité luxembourgeoise seront sans doute dans la minorité.

Que dans ces conditions, l'on se pose la question de la légitimité démocratique d'un Parlement élu par les citoyens luxembourgeois est naturel et louable. Le tout est de savoir comment y répondre, sans perdre de vue le contexte du destin même de ce pays.

Depuis plusieurs années, et de façon toujours plus pressante, des associations comme l'Association de soutien aux travailleurs immigrés (ASTI), des collectifs comme « Refresh Democracy » ou encore – de manière tout à fait significative - la Chambre de commerce y ont trouvé un nouveau cheval de bataille, dont le combat est comparé par analogie avec celui du suffrage universel masculin et féminin d'il y a un siècle<sup>1</sup>. Accessoirement, d'aucuns voudraient abaisser l'âge minimum pour le droit de vote à 16 ans. Les partis politiques sont obligés de se positionner. Suivant un réflexe tout à fait légitime, la plupart d'entre eux sautent dans le train, ne voulant pas, le cas échéant, se présenter aux futurs nouveaux électeurs comme ceux qui auront freiné le processus.

Mais est-on conscient des enjeux de cette revendication, à première vue si généreuse?

#### « Le laboratoire de l'Europe » ou la précarité pour tous?

Faire du Luxembourg un «laboratoire de l'Europe» (Pierre Gramegna) mérite une réflexion approfondie, précisément dans le contexte du droit de vote aux étrangers.

Les pouvoirs économiques, qui normalement ne font guère des droits démocratiques et sociaux des citoyens leur priorité, ont par contre intérêt à ce que ceux-ci gardent l'illusion de détenir le pouvoir ou du moins d'y participer. Qu'il soit légitimé par une partie seulement ou par toute une population est pour eux en réalité secondaire, l'essentiel étant que les acteurs politiques ne marchent pas trop sur les plates-bandes des acteurs de l'économie, qui préfèrent régner de manière aussi discrète que possible. Autant se présenter, par le biais d'un porte-parole sympathique, comme l'avant-garde de la bonne « gouvernance » démocratique!

Ce n'est pas tout. Si les milieux économiques, que représente en l'occurrence la Chambre de commerce, reprennent à leur compte la revendication de l'ASTI, peu suspecte par ailleurs d'épauler leurs intérêts, ne faut-il pas soupçonner encore une autre raison, inavouée, mais bien réelle? Il faut savoir en effet que pour lesdits milieux, les États souverains sont « out » ; ils devront irrémédiablement se fondre dans des régions économiques, elles-mêmes parties intégrantes de l'économie globalisée. À cet effet, le droit de vote pour tous les résidents du Grand-Duché (ressortissants de l'Union européenne ou non) entraînera forcément celui des frontaliers, toujours au nom de la non-discrimination et de la légitimité démocratique, puisque « ces gens travaillent et paient leurs impôts chez nous». Dans une étape ultérieure, la Grande Région pourrait servir de nouvelle entité administrative dans une Europe où même les «États-Unis d'Europe» ne seront plus d'actualité et auront cédé le pas à l'Europe des régions ou zones économiques. Bref, il n'y aura plus de nation luxembourgeoise (elle

Bien que relativement récente, la nation luxembourgeoise n'est pas une chimère.

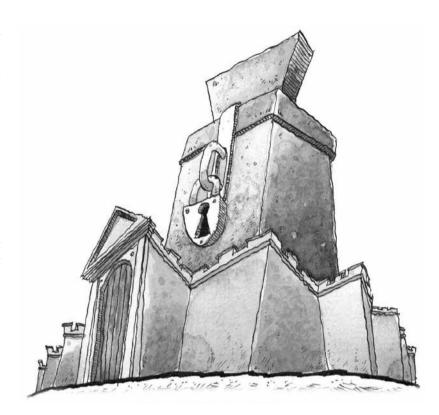
aura «sauté» la première dans ce «laboratoire» présenté comme exemplaire); à long terme, il n'y aura plus d'Allemands ou de Français, mais des ensembles d'individus, producteurs et consommateurs, de tous horizons, communiquant en anglais, accessoirement en français ou en allemand. Chez nous, les frontières de 1839 disparaîtront pour de bon, des têtes et des cartes.

L'abolition progressive de l'État national passe également par la suppression du statut des fonctionnaires et employés de l'État, voire de la fonction publique tout court. Ce statut, principale expression concrète de la souveraineté interne, est un obstacle aux desseins des acteurs de l'économie globalisée, dans la mesure où ce secteur échappe encore largement à la logique du libre marché. La rentabilité n'y est pas un impératif. Les emplois y sont à peu près sûrs, alors que dans le secteur privé, ils ne le sont pas; les salaires, les conditions de travail et la liberté syndicale des employés sont souvent enviés par les salariés du secteur privé. Actuellement, aucun parti politique ne peut se mettre à dos les employés et fonctionnaires du secteur public, puisqu'ils représentent une partie importante de l'électorat. Si, par contre, le droit de vote pour tous était introduit, leur poids s'amenuiserait rapidement, si bien que, toujours au nom de la non-discrimination, les élus, sous l'obédience de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ne se gêneront plus pour privatiser la fonction publique et généraliser équitablement la précarité. Sous couvert de combattre un déficit démocratique, les droits sociaux risquent d'être démantelés partout.

#### Un avenir pour le Grand-Duché indépendant?

La question qui se pose par conséquent aux citoyens, luxembourgeois ou non, et que ceux des autres pays européens devront se poser pour eux-mêmes, est bien la suivante: voulons-nous continuer à construire et à aménager l'État luxembourgeois dans le cadre d'une Europe pacifique, solidaire, subsidiaire et respectueuse des différences dans une structure confédérale, ou bien sommes-nous prêts à devenir des producteurs/consommateurs de nouveaux ensembles conformes à la simple rationalité économique dans une Europe défigurée par rapport à la vision des pères fondateurs?

Je plaide évidemment pour le premier scénario. Par éducation, par intuition, par sentiment, par respect pour les générations qui nous ont précédés, mais aussi par réalisme, tout en sachant que rien ne sera jamais comme avant. C'est cette Europe *sui generis* qui tient compte de l'histoire lointaine et récente de ses peuples et civilisations. Bien que relativement



récente, la nation luxembourgeoise n'est pas une chimère. Même si, comme c'est le cas pour toutes les nations, on trouve des mythes fondateurs, la nation luxembourgeoise n'est pas pour autant une « invention » d'historiens patriotiques, comme le laboratoire d'histoire de l'Université du Luxembourg – fille docile de son époque – le suggère². De même, l'histoire des combats sociaux, qu'ils fussent inspirés du socialisme ou de la doctrine sociale de l'Église, mérite d'être constamment remémorée.

Il est de bon ton d'ironiser sur les Luxembourgeois de souche (« Stacklëtzebuerger »). Il est vrai que leur nombre diminue, et il n'y a pas de raison majeure pour le regretter. D'autant moins que la langue luxembourgeoise est parlée de plus en plus; pour l'instant, elle n'est nullement menacée. Or, n'est-ce pas la langue qui est un critère fondamental pour définir une nation, quitte à ne pas en faire une condition sine qua non? Quand j'entends les enfants de mes voisins yougoslaves parler luxembourgeois entre eux, de la même manière naturelle que mes élèves du lycée, qu'ils soient Portugais, Belges, Italiens ou autres, quand je rencontre tant d'ex-étrangers qui parlent étonnamment bien la « langue nationale » (loi de 1984) parce qu'ils ont trouvé normal d'apprendre l'idiome de leur pays d'accueil, j'ai confiance en l'avenir d'un ensemble de citoyens souhaitant vivre ls uns avec les autres dans un État nation ouvert et tolérant. Le droit (et devoir) de vote pour tous



Couverture de forum nº 47 en 1981

n'aura-t-il pas un effet démotivant, et donc désintégrateur à cet égard?

#### Vous avez dit « déficit démocratique »?

Il est évident que la proportion extraordinaire de résidents non luxembourgeois met en lumière un problème qui existe depuis plus d'un siècle et qui est commun à la plupart des pays. Il était au fond le même quand le Luxembourg ne comptait que 15 ou 25 % d'étrangers... Quelqu'un qui vit, travaille et paie des impôts dans un pays donné n'est-il pas en droit de participer aux décisions de sa cité, indépendamment du nombre?

Comme la réponse est affirmative pour tout démocrate, il faut que l'État lui en offre la possibilité. Pour les élections communales, c'est déjà fait, même pour les ressortissants des pays tiers. Le seul droit (et devoir!) réservé aux Luxembourgeois est le droit de vote actif et passif aux élections législatives. C'est un principe partagé par tous les pays démocratiques au monde, quel que soit le nombre de résidents qui n'ont pas la nationalité de leur pays de résidence. En effet, le Parlement est l'organe qui est l'expression par excellence de la souveraineté de l'État.

Pour convaincre un maximum de résidents à se naturaliser, les responsables politiques n'ont qu'à élaborer des conditions à la fois généreuses et raisonnables,

sans brader le statut de la pleine citoyenneté. La loi de 2008 sur la double nationalité permet aux résidents de devenir Luxembourgeois sans perdre leur nationalité d'origine (ce qui était pour beaucoup un obstacle réel et parfaitement compréhensible). Je l'ai vivement salué, malgré le fait que ces nouveaux Luxembourgeois puissent aller voter dans deux pays.

Plus de 16 000 personnes ont d'ores et déjà profité de cette loi: en faisant notamment l'effort d'apprendre un minimum de luxembourgeois, elles ont témoigné de la volonté de s'intégrer dans la société luxembourgeoise tout en conservant - et c'est une grande richesse – les liens culturels, voire politiques avec leur patrie d'origine. On pourrait discuter sur le nombre d'années de résidence ou le niveau requis dans les tests de langue. En fin de compte, c'est la motivation qui restera décisive. En effet, une nation se compose de personnes qui souhaitent en faire partie. Réserver les élections à eux est gratifiant pour les citoyens naturalisés et augmente la qualité de la participation démocratique. Le droit de vote pour tous, par contre, ne peut que détourner les étrangers d'une demande de naturalisation, puisqu'il n'y aurait plus aucune différence entre eux et les citoyens luxembourgeois. La loi de 2008 serait obsolète.

Que la majorité des résidents non luxembourgeois n'ait pas (encore) opté pour cette solution, des raisons multiples l'expliquent. J'ose en avancer un ensemble, qui est un immense compliment pour le pays d'accueil qu'est le Luxembourg: la beauté des paysages, le climat, la paix, la sécurité, la stabilité politique, le fonctionnement relativement correct de l'État de droit, une xénophobie plutôt faible liée à une large acceptation de la réalité multiculturelle, mais surtout les revenus et les droits sociaux sont tant d'avantages qu'il fait tout simplement bon vivre chez nous. Les résidents font globalement confiance aux communes, à l'État, à la justice, et même aux patrons soumis aux lois sociales, de sorte qu'ils ne ressentent pas le besoin de briguer la nationalité. En tout cas, ils n'en font pas une priorité. Y a-t-il eu une manifestation massive en faveur du droit de vote des étrangers? Les milliers d'immigrés nouveaux qui arrivent tous les ans demandent-ils s'ils peuvent élire nos députés, sous prétexte qu'ils sont nombreux? Bien sûr que non, car ils savent très bien que cela n'existe dans aucun autre pays d'accueil<sup>3</sup>. Rappelons dans ce contexte qu'après 13 ans de vote des étrangers aux élections communales, les diverses campagnes de sensibilisation n'ont toujours pas su mobiliser un nombre important de votants. Si TNS-Ilres avait posé la question sur l'obligation de la participation aux élections législatives de toute la population (réclamée par l'ASTI), je parie que

En effet, une nation se compose de personnes qui souhaitent en faire partie. Réserver les élections à eux est gratifiant pour les citoyens naturalisés et augmente la qualité de la participation démocratique.

l'immense majorité, surtout des étrangers, s'y serait opposée. Après tout, nos hommes et femmes politiques ne gouvernent pas contre eux, comme certains commentateurs ne cessent de l'insinuer. Comparer le régime actuel à l'« apartheid » (un crime contre l'humanité) est inadmissible!

Le droit de vote pour tous est réclamé au nom de la lutte contre la discrimination. Mais qu'en sera-t-il de la discrimination des Luxembourgeois qui vivent dans un autre pays sans y avoir le droit de vote? Si, au niveau européen, on se mettait d'accord sur le droit de chaque citoyen européen de pouvoir voter à la fois dans le pays dont il garde la nationalité et dans le pays membre où il vit depuis un certain nombre d'années, il y aurait une juste réciprocité, et le sentiment d'appartenir à l'Union en serait renforcé. Si, par ailleurs, un Suisse ou un Japonais obtient le droit de vote au Luxembourg sans avoir la nationalité luxembourgeoise, je serai en droit d'exiger de notre État de négocier un accord bilatéral avec la Suisse ou le Japon, comme quoi je pourrai voter dans l'un de ces pays au cas où j'y vivrais.

Enfin, est-on conscient que le paysage politique pourrait être bouleversé par le doublement du nombre d'électeurs, dont la moitié ou plus n'aura pas la nationalité luxembourgeoise? Par exemple par la création de partis défendant les intérêts de groupes nationaux ou culturels. Alors, paradoxalement, il se pourrait que le suffrage universel pour tout habitant ne soit nullement un gain pour l'intégration interculturelle. Bien au contraire. Finis également les faceà-face et tables rondes en langue luxembourgeoise!

Pour conclure, j'aimerais poser la question classique : cui bono? À qui profite l'abolition de la distinction entre citoyens luxembourgeois et résidents qui ne saisissent pas l'opportunité de la double nationalité? J'ose affirmer qu'elle ne favorise ni la responsabilisation citoyenne ni la cohésion sociale et interculturelle. La vraie démocratie mérite mieux. Gardons l'article 52 de la Constitution et encourageons les naturalisations!

- 1 Voir: Colloque à la Chambre de commerce le 29 janvier 2013 sur: Droits fondamentaux, lutte contre la discrimination - Traités et Affaires institutionnelles « Quel droit de vote pour les étrangers? »
- 2 Pit Péporté, Sonja Kmec, Benoît Majerus, Michel Margue, Inventing Luxembourg, Leiden-Boston, Brill, 2010.
- 3 L'ASTI a repéré un seul État qui admet aux élections parlementaires les «résidents permanents»: la Nouvelle-Zélande. Le rapprochement est surprenant de la part de cette organisation. En effet les Néo-zélandais descendent eux-mêmes de colonisateurs; d'autre part, leur politique d'immigration est très sélective; autrefois raciste, elle n'admet que des immigrants qu'ils jugent profitables à l'essor économique/démographique et à la sécurité du pays.



metaxy@uni.lu mission culture scientifique et technique http://metaxy.uni.lu

**GRANDE CONFÉRENCE 34** 

## The Ghost Army **America's Artists of Deception**

Rick Beyer **Monday 18 November 2013** 18:00 **Lecture Hall BS0.03** Campus Limpertsberg

During World War II, a top-secret U.S. Army unit used inflatable tanks, sound effects, and illusion to deceive the Germans on the battlefields of Europe. Many of the men were artists, including future celebrities such as Bill Blass and Ellsworth Kelley. For three months in 1944-45, they were stationed in what is now the University of Luxembourg's Limpertsberg campus. Documentary filmmaker Rick Beyer discusses their operations, their art, and their time in Luxembourg.

AVEC LE CONCOURS DES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG